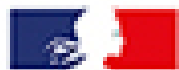


<https://saint-saens.lycee.ac-normandie.fr/spip.php?article266>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inscription en seconde générale

- Lycée - L'affectation, le secteur scolaire et l'orientation -



Date de mise en ligne : jeudi 6 juin 2024

Copyright © Cité scolaire Camille Saint-Saëns - Tous droits réservés

Votre enfant va être affecté(e) au lycée scolaire Camille Saint Saëns. Afin de confirmer et de valider définitivement son inscription dans l'établissement, il est **impératif** de procéder à une démarche administrative dans le strict respect des délais rappelés ci-après. **Au-delà de cette échéance, l'affectation sera automatiquement annulée.**

Trois possibilités sont offertes :

- Télé inscription (via educonnect) en ligne du 26/06 au 02/07, à **privilégier**, complétée par une formalité **rapide et obligatoire** en présentiel (**le 28/06 de 13h30 à 17h30 ou le 29/06 de 8h30 à 12h**) qui permettra de finaliser l'inscription (dépôt des photos d'identité (4) , dépôt de la fiche intendance et infirmerie, réponses aux questions, rencontre possible avec l'infirmière...) **La présence d'un adulte n'est pas nécessaire** si aucun élément particulier n'est à signaler.
- Télé inscription accompagnée en ligne dans l'établissement (27/06 de 15h à 17h ou 28/06 de 13h30 à 17h30) puis un éventuel entretien rapide en présentiel le 29/06 entre 8h30 et 12h qui permettra de finaliser l'inscription si le dossier est incomplet (dépôt des photos d'identité (4) , dépôt de la fiche intendance et infirmerie , réponses aux questions, rencontre possible avec l'infirmière...)
- Inscription sur dossier papier le **28/06 de 13h30 à 17h30 ou le 29/06 de 8h30 à 12h** qui permettra de finaliser l'inscription (dépôt des photos d'identité (4) , dépôt de la fiche intendance et infirmerie, réponses aux questions, rencontre possible avec l'infirmière...). Il est à noter que cette démarche sera **plus longue** et qu'elle requiert **la présence d'un représentant légal**. Le dossier papier sera en ligne sur le site internet ou à retirer au secrétariat à partir du 26 juin.

L'inscription en ligne permet également d'accéder automatiquement (si vous le souhaitez) au service de **bourse**.

Très signalé : un RIB est également demandé pour TOUT élève même s'il ne sera pas inscrit à la cantine.

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT RETENUS

[INFORMATIONS INSPECTION ACADÉMIQUE](#)